

## COVOITURER, C'EST AUSSI POUR L'ÉTÉ !



### COVOITURER, C'EST AUSSI POUR L'ÉTÉ !

Saviez-vous que vos trajets du quotidien peuvent être **gratuits pour les passagers et rémunérés pour les conducteurs** ? Montluçon Communauté encourage activement le covoiturage grâce à un **dispositif d'incitation financière** : tout trajet jusqu'à 40 km est gratuit pour le passager et indemnisé entre 1,50€ et 8€ pour le conducteur, à condition que le point de départ ou d'arrivée se situe sur le territoire de Montluçon Communauté.

Depuis la mise en place de ce dispositif d'incitation financière au covoiturage, Montluçon Communauté constate une **progression continue** du nombre de trajets partagés sur le territoire.

### NOUVEAUTÉ : TOUS VOS DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN SONT CONCERNÉS !

Il est désormais possible de covoiturer pour des **déplacements ponctuels** : un rendez-vous, des courses, une activité sportive, une sortie entre amis... **Tous ces trajets sont désormais éligibles à l'aide financière.**

Avec l'arrivée des vacances d'été, c'est le moment idéal pour en profiter : covoiturez pour vous rendre au centre aqualudique, aux Ripailles de la Charité à Lavault-St-Anne, pour passer une soirée au bowling, partager un agréable moment au festival Jazz au fil du Cher, ou pour l'ensemble de vos loisirs.

### COVOITUREZ ENTRE AMIS, VOISINS, COLLÈGUES OU PROFITEZ-EN POUR FAIRE DE NOUVELLES RENCONTRES !

Exemple concret : pour un trajet Vallon-en-Sully – centre aqualudique (Saint-Victor), le conducteur est indemnisé 2,10€ et le passager ne paie rien grâce au soutien de Montluçon Communauté.

Si ce n'est pas encore fait, téléchargez gratuitement l'application BlaBlaCar Daily et rejoignez les covoitureurs de notre territoire.

Avec Montluçon Communauté, chaque trajet partagé compte.

### PLUS D'INFORMATION :

<https://www.montlucon-communauté.com/vivre-au-quotidien/la-mobilite-durable/le-covoiturage/>